

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 12 FEVRIER 2019 A 19 H 30

### PROCES VERBAL

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Martine PERINET, Maire, Stéphane ALLARD, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Adjoints, Roland LIGEON, Paul SEIGNEUR, Sylvianne MILLET-BAUDEY, Pierre SOLLE (à partir de 20 H 45), Jean-Michel MUFFAT-JEANDET, Gaspard CHATELLARD, Muriel MORAND, Céline GACHET, Hervé GROSSET-BOURBANGE  
**EXCUSES** : Messieurs Dominique MORAND (pouvoir à Monsieur Jean-Michel MUFFAT-JEANDET), Pierre SOLLE (jusqu'à 20H45, pouvoir à Monsieur Roland LIGEON).

Monsieur Hervé GROSSET a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance précédente et entend une remarque de Monsieur Roland LIGEON suite à l'enlèvement des cabanes à ordures ménagères, dont le socle est à usage de parking. Il est répondu que les dalles seront enlevées au printemps.

Le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour et :

- 1- **DONNE QUITUS** au receveur municipal concernant les comptes de gestion 2018 de la Commune, du service de l'eau ainsi que des bois et forêts ;
- 2- **APPROUVE** les comptes administratifs 2018 et les affectations de résultats, Madame le Maire s'étant abstenue :

#### 1°) BUDGET DE LA COMMUNE :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes	
<b>Dépenses et recettes de l'exercice</b>	3 875 412,01		1 082 260,93		<b>4 957 672,94</b>
		4 500 388,02		3 391 616,41	<b>7 892 004,43</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>624 976,01</b>		<b>2 309 355,48</b>	<b>2 934 331,49</b>
<b>résultats reportés</b>		1 540 494,95		-39 680,67	<b>1 540 494,95</b>
<b>résultats cumulés</b>		2 165 470,96		2 269 674,81	<b>4 435 145,77</b>
<b>RAR</b>			185820,12	172615,99	<b>13204,13</b>
<b>résultats de clôture</b>		<b>2 165 470,96</b>	<b>185 820,12</b>	2 442 290,80	<b>4 421 941,64</b>

**Affectation →**

- **Compte 001 – excédent investissement reporté : 2 269 674.81 €**
- **Compte 1068 – excédent fonctionnement capitalisé : 0 €**
- **Compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 2 165 470.96 €**

**2°) BUDGET DE L'EAU :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes	
<b>Dépenses et recettes de l'exercice</b>	253 804,57		57 860,46		<b>311 665,03</b>
		211 056,00		101 179,44	<b>312 235,44</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>		-42 748,57		43 318,98	<b>570,41</b>
<b>résultats reportés</b>		104 672,34		30 359,62	<b>30 359,62</b>
<b>résultats cumulés</b>		61 923,77		<b>73 678,60</b>	<b>135 602,37</b>
<b>RAR</b>			0	0	<b>0</b>
<b>résultats de clôture</b>		<b>61 923,77</b>	0	<b>73 678,60</b>	<b>135 602,37</b>

**Affectation →**

- **Compte 001 – excédent investissement reporté : 73 678.60 €**
- **Compte 1068 – excédent fonctionnement capitalisé : 0 €**
- **Compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 60 423.77 €**
- **Compte 1064 – constatation reprise effectuée en 2018 d'un véhicule) : 1 500 €**

### 3)° BUDGET BOIS ET FORETS :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes	
<b>Dépenses et recettes de l'exercice</b>	2 522,27		11 238,00		<b>13 760,27</b>
		13 306,67		0,00	<b>13 306,67</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>		<b>10 784,40</b>		<b>-11 238,00</b>	
<b>résultats reportés</b>		2 358,00		370,34	<b>2 358,00</b>
<b>résultats cumulés</b>		13 142,40		-10 867,66	<b>2 274,74</b>
<b>RAR</b>		0		4066	<b>4066.00</b>
<b>résultats de clôture</b>		<b>13 142,40</b>		<b>-6 801,66</b>	<b>6 340,74</b>

#### Affectation →

- **Compte 001 – déficit investissement reporté : 10 867.66 €**
- **Compte 1068 – excédent fonctionnement capitalisé : 6 801.66 €**
- **Compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 6 340.74 €**

3- Par 13 voix pour et une abstention de Madame Sylvianne MILLET-BAUDEY, **APPROUVE** le projet d'aménagement des locaux de la mairie sur le territoire de Demi-Quartier, dans le bâtiment communal sis au 775 route d'Etraz et **PREND ACTE** du permis de construire qui a été déposé ainsi que de la résiliation du bail actuel qui a été notifié aux locataires de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage. Le Conseil **AUTORISE** également Madame le Maire à signer le permis de construire et **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une aide financière au titre des CDAS.

Madame MILLET-BAUDEY s'interroge sur l'utilité de ce projet, à l'heure du télé-travail.

4- **NE SOUHAITE PAS** délibérer pour l'instant sur l'achat du terrain A 1183 appartenant à la commune de Combloux situé chemin de la Côte Pugin, en vue de régularisations foncières et **REPORTE** la délibération en la retirant de l'ordre du jour. Après discussions, les élus souhaitent se rendre sur place et entendent des explications au sujet des polémiques entamées par deux propriétaires riveraines du chemin de la Côte Pugin depuis plus de deux ans. Monsieur Jean-Michel MUFFAT-JEANDET demande s'il y a une urgence pour l'achat de ce terrain. Il indique que les problèmes de circulation de ce chemin proviennent du chantier de construction du lotissement situé sur la commune de Combloux et que les camions doivent emprunter le chemin d'accès situé à Combloux. Monsieur Pascal BRONDEX, adjoint à la voirie, indique qu'il conviendra pourtant de solutionner l'emprise de ce chemin sur le territoire de Demi-Quartier.

- 5- **APPROUVE** la convention passée entre la Commune de Demi-Quartier, l'ONF et la société des remontées mécaniques de Megève pour l'occupation de la parcelle B 90 au lieu-dit « Char et Bornand » par la piste de luge ;
- 6- **ACCEPTE** de porter le nombre de délégués du Conseil Municipal de Megève à quatre, au sein de la commission des Biens Indivis et **APPROUVE** la modification des statuts de cette commission.

**7- PREND CONNAISSANCE DES INFORMATIONS SUIVANTES :**

- De la décision n° 2019-01 du 22 janvier 2019 attribuant un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet RAVELLO de Megève pour les travaux d'aménagement de la mairie au 775 route d'Etraz à Demi-Quartier, pour un montant de 182 400 € TTC ;
- De la décision n° 2019-02 du 22 janvier 2019 étant en justice devant la Cour d'Appel de Lyon, en appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Grenoble du 20 décembre 2018 concernant un sursis à statuer délivré le 5 février 2016 à Messieurs REY ;
- De la décision n° 2019-03 du 4 février 2019 confiant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cabinet ACTIV INGENIERIE 2 de Saint-Laurent de Mure, pour les travaux de mise en place de la vidéo protection, pour un montant de 8 580 € TTC ;
- Des signatures d'actes concernant les régularisations foncières chemin de Beauregard et chemin de Crève Cœur d'une part, concernant la servitude d'accès à la chapelle des Crétets d'autre part ;
- D'un rendez-vous avec le SDIS au sujet de la réforme de la défense incendie ;
- De la mise en congé pour création d'entreprise d'un agent communal à temps partiel et de la mission confiée à deux entreprises pour le nettoyage des communs des bâtiments communaux et de la mairie ;
- De l'état d'avancement du démontage des cabanes à ordures ménagères suite à la mise en place des conteneurs semi-enterrés et prend note de la demande réitérée concernant le besoin d'affichage. Il est confirmé que les accès aux conteneurs seront déneigés par les services techniques municipaux ;
- Du cahier de doléances mis à disposition dans le cadre du Grand Débat National ;
- De remerciements du Syndicat Agricole pour le prêt d'une salle ;
- De remerciements suite à la distribution des colis de Noël ;
- Des cartes de vœux adressées à la Mairie ;
- De l'Etat-Civil et de l'urbanisme à la date du 12 février 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15

Le Maire,

Martine PERINET.

CONSEIL MUNICIPAL  
12 FEVRIER 2019